



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du vingt septembre deux mille vingt trois, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, GUERET, VALADOUR, JOFFRE, JAMMOT, VIRAVAUD, LEROY
formant la majorité des membres en exercice.

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Madame Brigitte CASTILLE a donné pouvoir à Madame Sophie GUERET
Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Sébastien VITTE
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Monsieur Romain VALADOUR
Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD
Monsieur Gilles LAVAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE
Monsieur Bernard ALLARD a donné pouvoir à Madame Isabelle LEROY

Monsieur Jean-Claude JOFFRE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 19 + 10	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Objet : Décision modificative

Diverses régularisations sont incluses dans cette décision modificative.

A la demande du service de gestion comptable de la DDFIP, le compte 13461 doit être débité de la somme de 1 728 €. Il s'agit d'une subvention encaissée à tort par la commune de La Souterraine en 2021, alors qu'elle concernait une autre commune. La somme sera prise sur l'article 2031.

L'article 2031 du chapitre 20 est diminué de 20 000 € qui sont transférés au chapitre 23 sur l'article 2312 pour payer les révisions sur l'aménagement du boulevard Mestadier.

La neutralisation de l'amortissement de la caserne des pompiers (article 198 en dépenses d'investissement et 77681 en recettes de fonctionnement) permet d'abonder le chapitre 012 du personnel du montant de la neutralisation soit 25 378 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20230926-2023-84B-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

Publication : 02/10/2023

.../...

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			25 378,00
19 NEUTRALISATION ET REGULARIS			25 378,00
198 Neutralisation amortissements			25 378,00
198 12			25 378,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			1 728,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			1 728,00
13461 Dot. équip.terr rur non transf			1 728,00
13461 01			1 728,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 104,00		-21 728,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 104,00		-21 728,00
2031 Frais d'études	41 104,00		-21 728,00
2031 020	16 340,00		-10 000,00
2031 312	24 764,00		-11 728,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	93 277,00		20 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	93 277,00		20 000,00
2312 Agenc et aména de terrains	93 277,00		20 000,00
2312 518	93 277,00		20 000,00
TOTAL SECTION	134 381,00	0,00	25 378,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	18 000,00		25 378,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	18 000,00		25 378,00
1322 Régions	18 000,00		25 378,00
1322 312	18 000,00		25 378,00
TOTAL SECTION	18 000,00	0,00	25 378,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
012 CHARGES DE PERSONNEL	278 177,00		25 378,00
64 CHARGES DE PERSONNEL	278 177,00		25 378,00
64111 Rémunération principale	278 177,00		25 378,00
64111 020	278 177,00		25 378,00
TOTAL SECTION	278 177,00	0,00	25 378,00

.../...

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			25 378,00
77 PRODUITS SPECIFIQUES			25 378,00
77681 Neutralisation amortissements			25 378,00
77681 12			25 378,00
TOTAL SECTION	0,00	0,00	25 378,00

Il est proposé au Conseil municipal de voter la décision modificative proposée.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt sept septembre deux mille vingt trois

Le Maire,



Etienne LEJEUNE

Publié le 28 septembre 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

